

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2008

Étaient présents : REYNIER-POETE Patrick
MERE Philippe
RAVANAT Jean-Luc
RAVANAT Jean-Louis
CACHET Christine
CASSAGNE Thierry
PELÉ Denis
PELLISSIER Francis
PERRIN Caroline
RAVANAT Carole

Était absente : BARNEL Annick

Ordre du jour : Travaux d'assainissement
SE 38 : fiche proposition pour les travaux de renforcement du poste issu des Pellissiers et enfouissement des réseaux
Marché à bons de commande Communauté de Communes et communes adhérentes
Réception pour les sportifs et les nouveaux arrivants
Informations et questions diverses

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Présentation par M. Gilles Nicot des différentes possibilités (réhabilitation ou création) de stations d'épuration aux Pellissiers et aux Perrins.

M. Nicot est à l'origine des installations des stations d'épuration sur la commune en 1996.

M. Nicot indique au conseil municipal que tout le monde a l'obligation d'être assaini en collectif ou en individuel. Sur Saint Jean, il existe 5 sites de traitement (les Prats, le Pontet, les Pellissiers, les Perrins et les Rhoures).

Pour les projets, il a fallu vérifier le nombre de logements raccordés et l'état des réseaux. Par logement, il faut compter 3 équivalents/habitants ; c'est un créneau sécuritaire.

➤ Pour le Villaret, les Perrins : 3 variantes : 83 logements pour 249 équivalents/habitants + les permis de construire probables (17), soit 51 équivalents/habitants.

1°) variante n° 1 : réhabilitation de la station pour un coût de 68 928 E HT.

2°) variante n° 2 : création d'une nouvelle station à macrophytes pour 450 équivalents/habitants, pour un coût de 736 056 €HT.

3°) variante n° 3 : raccordement au réseau de Notre Dame de Vaulx pour un coût de 466 187 €HT.

➤ Pour les Pellissiers : 3 variantes : 65 logements existants pour 195 équivalents/habitants + les permis de construire possibles (29), soit 87 équivalents/habitants.

1°) variante n° 1 : réhabilitation de la station pour un coût de 78 882 €HT.

2°) variante n° 2 : réhabilitation de la station en intégrant des lits à macrophytes pour un coût de 173 502 €HT.

3°) variante n° 3 : création d'une nouvelle station à macrophytes pour un coût de 336 000 €HT.

.../...

Il va falloir réfléchir sur la redevance de l'assainissement collectif ; le coût des travaux pourra être répercuté. Il faut également voir avec le Conseil Général le taux des subventions accordées, qui ne seront pas les mêmes en réhabilitation ou en création.

Une précision est apportée sur le système de macrophytes. Ce sont des filtres à sable et du gravier plantés par des roseaux sur deux étages. Il n'y a pas de grande crainte d'odeur mais la préconisation est de se situer à 100 mètres de la 1^{ère} habitation.

Il n'y a aucune station qui fonctionne s'il n'y a pas une visite par semaine ou une tous les 15 jours. La station des Perrins fonctionne quand même car l'épuration se fait. La station des Pellissiers doit être remise en état pour qu'elle puisse fonctionner 5 à 6 ans.

Jean-Louis Ravanat fait remarquer que pour la station des Perrins, il faudra financer en plus un poste de refoulement. Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont revus chaque année. Il faut accepter d'augmenter les tarifs.

M. Nicot est chargé d'affiner les coûts pour ces différentes propositions.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2008

Patrick Reynier-Poète informe le conseil qu'il a pris contact avec le CAUE pour organiser une réunion sur la réflexion des lotissements.

Pour les travaux du Bois Rond, l'ouverture des plis a eu lieu et l'entreprise Pellissard est retenue, sous réserve qu'il n'y ait pas d'erreur dans les calculs. Les travaux se réaliseront au printemps 2009.

Jean-Luc Ravanat demande que soit rajoutée la liste des délégués de la commission communale des impôts directs.

Scolarisation des enfants hors de la commune

Thierry Cassagne indique que le conseil municipal n'a pas pris position sur la scolarisation des enfants dans les communes extérieures.

Patrick Reynier-Poète répond que ce point ne sera pas discuté ce jour.

Christine Cachet propose d'indemniser les personnes qui souhaitent garder des enfants afin d'éviter aux familles de s'adresser à des assistantes maternelles hors de la commune.

Jean-Louis Ravanat précise que la commune n'a jamais payé pour la scolarisation d'enfants dans les écoles privées.

Patrick Reynier-Poète souligne qu'une loi à ce sujet a été votée et qu'elle sera mentionnée dans le compte-rendu.

Thierry Cassagne dit que s'il faut payer, il ne faudrait pas payer plus que ce que coûte la scolarisation d'un enfant sur Saint Jean.

Le compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2008 est approuvé par les membres du conseil municipal.

SE 38 : FICHE PROPOSITION POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU POSTE ISSU DES PELLISSIERS ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Patrick Reynier-Poète rappelle au conseil municipal que suite à la constatation de chutes de tension électrique au nord du hameau de Saint Jean et dans le nouveau lotissement des Clos aux Pellissiers, le conseil avait décidé de demander une étude au SE 38.

Jean-Louis Ravanat présente l'étude réalisée par le SE 38. Il est prévu la création d'un transformateur installé au bout du hameau de Saint Jean. Les réseaux seront enterrés des Pellissiers au nouveau transformateur.

Les coûts prévisionnels s'élèvent à :

- Renforcement réseau et création poste : 122 731 €TTC
- Enfouissement réseau basse tension : 99 607 €TTC
- Enfouissement réseau France Télécom : 27 788 €TTC

L'ensemble des travaux sur les réseaux EDF sont subventionnés à 80 % ; il restera à charge de la commune la somme de 42 844 €

En revanche, les travaux France Télécom sont très peu subventionnés ; le montant à charge de la commune sera de 23 588 €

L'éclairage public n'a pas été chiffré. Il y a 8 points lumineux.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de réaliser les travaux de renforcement du poste issu des Pellissiers et l'enfouissement des réseaux.

Denis Pelé intervient pour dire que depuis qu'il est délégué au SE 38, il n'a reçu aucun document sur ce syndicat. Il souhaiterait avoir un minimum de comptes-rendus.

MARCHE A BONS DE COMMANDE COMMUNAUTE DE COMMUNES ET COMMUNES ADHERENTES

Patrick Reynier-Poète explique au conseil municipal que la communauté de communes de la Matheysine a la compétence voirie. Les communes ont gardé la compétence de tout ce qui se trouve sous les voiries.

La communauté de communes a un marché avec un groupement d'entreprises (Appia, Carron, Lionnet) qui fait de l'enrobé. Un dysfonctionnement a été constaté au niveau des communes adhérentes. Aussi, pour remédier à ces problèmes, il est proposé de passer un nouveau marché à bons de commande.

Philippe Mère précise que pour permettre aux communes adhérentes de bénéficier du marché de la communauté de communes, un groupement de commande doit être constitué. Chaque commune a son marché et elle bénéficie du prix des neuf communes de la communauté de communes. Cela permet d'avoir une référence. La commune n'a pas obligation de réaliser des travaux.

Patrick Reynier-Poète indique que le contrat est passé pour 4 ans avec possibilité de résilier au bout d'un an. La communauté de communes sera mandataire. Toutes les communes de la communauté de communes doivent délibérer. Une commission d'appel d'offres doit être créée au sein du groupement. Les deux membres, titulaire et suppléant, doivent déjà faire partie de la commission d'appel d'offres de la commune.

Une fois le groupement constitué, l'appel d'offres pourra être lancé.

.../...

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de constituer un groupement de commande avec les communes adhérentes à la communauté de communes de la Matheysine ; désigne M. Reynier-Poète comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres et M. Mère Philippe comme membre suppléant.

Denis Pelé fait remarquer qu'il fait partie de la commission voirie de la communauté de communes de la Matheysine et qu'il n'a jamais été convié à des réunions.

Patrick Reynier-Poète répond que la commission n'a pas dû se réunir.

RECEPTION POUR LES SPORTIFS ET LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Patrick Reynier-Poète propose d'organiser une réception, à l'occasion du beaujolais nouveau, pour accueillir les nouveaux habitants en y associant les sportifs ayant obtenu des résultats, les présidents des associations, le personnel, le CCAS.

La date est fixée au vendredi 21 novembre 2008.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Opac

Patrick Reynier-Poète indique qu'un logement T2 aux Perrins en rez-de-chaussée se libère. Une demande de M. Bortot William a été déposée. Il propose d'appuyer cette candidature auprès de l'Opac.

Le conseil municipal accepte d'appuyer la demande M. Bortot William pour occuper le logement T2 aux Perrins.

Copieur

Patrick Reynier-Poète indique qu'il est nécessaire de changer le copieur. Quatre sociétés ont établi une proposition. Il propose de prendre la société la mieux disante, soit Organigam pour un coût de 4 506 €HT.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Emploi de Laurence Karst

Jean-Luc Ravanat tient à reparler de la situation de l'emploi de Laurence Karst. Elle occupe le poste d'ATSEM à l'école maternelle depuis la rentrée scolaire. En réunion du Sivom, le Maire de Notre Dame de Vault a demandé à ce qu'elle travaille le mercredi sur sa commune pour compenser le fait que le secrétariat du Sivom va s'effectuer à Saint Jean. Laurence n'a pas les compétences pour faire du travail de secrétariat. Le Sivom a voté pour que Laurence Karst travaille 7 heures le mercredi à Notre Dame de Vault, hors vacances scolaires, financés par les deux communes.

Ce qui le gêne dans cette situation, c'est que Laurence va travailler sur Notre Dame de Vault et que Saint Jean va prendre en charge une partie de son salaire. Le secrétariat du Sivom s'est fait pendant 14 ans à Notre Dame de Vault pour 4 heures hebdomadaires. Sur le principe, il n'est pas d'accord.

.../...

Le conseil de Saint Jean ne s'est pas prononcé à ce sujet et Jean-Luc Ravanat demande que les élus disent s'ils sont d'accord pour que la commune de Saint Jean paie Laurence Karst à travailler sur la commune de Notre Dame de Vaulx.

Patrick Reynier-Poète rappelle que la décision du Sivom a été prise dans un esprit de compromis. Le secrétariat du Sivom se faisant à Notre Dame de Vaulx pour 4 heures, la commune perd la présence de la secrétaire. Le secrétariat du Sivom va passer à 7 heures sur la commune de Saint Jean de Vaulx. Pour trouver un compromis, le Sivom a accepté que Laurence Karst aille travailler le mercredi à Notre Dame de Vaulx.

Denis Pelé souligne que les concessions vont toujours dans le même sens.

Philippe Mère indique également que les enseignantes ont demandé une augmentation de la présence de l'ATSEM. Elles souhaitent que l'ATSEM travaille le mercredi.

Caroline Perrin précise que les enseignantes ont besoin de l'ATSEM. Laurence Karst est mieux à l'école qu'à Notre Dame de Vaulx.

Patrick Reynier-Poète : Le conseil municipal devant prendre une décision, il propose d'indiquer au Sivom que si Laurence Karst travaille exclusivement à Notre Dame de Vaulx le mercredi, c'est la commune de Notre Dame de Vaulx qui prend en charge son salaire, si le travail est partagé entre les deux communes, c'est le Sivom qui paie.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire ci-dessus mentionnée.

Commission urbanisme

Thierry Cassagne demande si la commission urbanisme, élargie à tous ceux qui le souhaitent, pourrait rencontrer M. Jean-Marie Brino afin qu'il expose le projet du club de tir.

Une réunion de la commission urbanisme est fixée au 22 octobre 2008 à 18h30.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Saint Jean de Vaulx, les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé les membres présents.